

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNAT, Anne-Marie PERRON,
Nathalie PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole
VENTEUX.

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent
BLACHERE ESTEVES, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Raymond
MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Date de convocation

15 septembre 2023

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Olivia
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Jérôme
DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur
Laurent HOTTIER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°675 appartenant à Monsieur Thierry BORTEELE d'une superficie de 10 m² située « La Distillerie » à Gréoux-les-Bains.

Rapporteur : Michèle COTTRET

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée ZC n°675 de 10 m² située en bordure de la voie communale dénommée « Impasse de la Distillerie » ;

Vu le courrier de la Commune adressé à Monsieur Thierry BORTEELE le 12 juin 2023 sollicitant l'acquisition de sa parcelle cadastrée ZC n°675 pour un euro non recouvrable ;

Vu l'accord de Monsieur Thierry BORTEELE en date du 20 juin 2023 ;

Considérant l'intérêt d'une telle acquisition ;

Le rapporteur informe l'assemblée que ce terrain situé en bordure de la voie communale dénommée « Impasse de la Distillerie » permettrait à terme l'élargissement de ce chemin ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°675 à Monsieur Thierry BORTEELE d'une superficie de **10 m²** pour un euro non recouvrable ;

PRECISE que le bien acquis par la présente délibération fera l'objet d'une intégration dans le domaine public communal ;

PRECISE que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif ;

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

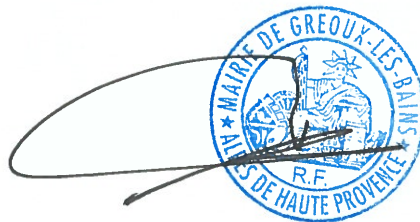
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2023

Signé,
Le 21 septembre 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **21 SEP. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Jean-Philippe BARTOLOTTA